ASSEMBLÉE NATIONALE

Serge LETCHIMY
Député de la Martinique

Fort-de-France, le 28 décembre 2017

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Stéphane Travert
78, rue de Varenne
Paris 75007

Monsieur le Ministre

Le risque chlordécone est devenu aux Antilles, et singulièrement sur le territoire de la Martinique, une affaire d'arbitrages réalisés dans un contexte d'incertitude et dans un environnement réglementaire modifié, au détriment de la santé des habitants, puisque les LMR (Limites Maximales des Résidus) ont été fixées en dessous des niveaux recommandés comme sécuritaires par l'Afssa , outil national d'évaluation des risques sanitaires et nutritionnels des aliments, comme vous le savez.
Les nouvelles LMR concernant les denrées carnées terrestres résultent aujourd'hui d'une modification concernant les parties auxquelles elles s'appliquent, **« à la demande de parties intéressées et d'organismes de contrôle de la législation et compte tenu de la forme que revêtent les produits sur le marché »**, selon les attendus cités dans le règlement UE 212/2013. Ces nouvelles LMR vont à l'encontre de la position prise en 2007-2008, qui était d'appliquer le principe de précaution, de viser l'excellence de la production locale et la réduction de l'exposition au chlordécone.

Nos populations sont à nouveau de manière inacceptable, trop exposées, face à un insecticide qui met en péril l'écosystème de nos îles et l'économie même de la Martinique, tragiquement empoisonnée par cette molécule, durablement et interdite aux Etats Unis depuis 1977.

Je me permets de vous rappeler que selon un rapport du Sénat publié en 2009"*le chlordécone se caractérise par un très faible degré de dégradation*", et qu'une analyse de l'INRA en 2011 confirme qu'"*il faudra cohabiter avec la pollution des sols (aux Antilles) par le chlordécone pour longtemps*".

Aujourd'hui, le seuil de tolérance est largement dépassé et il faudrait revenir impérativement à des normes sanitaires plus respectueuses de l'Humain, à savoir, au moins à celles prescrites en 2007-2008, par la commission européenne qui avait comme niveau sécuritaire, accepté 20 μg/kg.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je compte sur votre bienveillance et votre sens des responsabilités, pour revenir au moins à cette décision prise en 2007-2008, l'*environnement* pouvant grandement contribuer au développement et au bien-être *humains*, mais pouvant tout autant en accroître la vulnérabilité, face à un mauvais équilibre entre économique et environnement , entre agriculture et éco-system, avec des conséquences extrêmement graves , aujourd'hui mondialement reconnues. La France ne peut plus se permettre d'être pointée du doigt pour l'utilisation insupportable de pesticides dans son agriculture, et singulièrement aux Antilles.
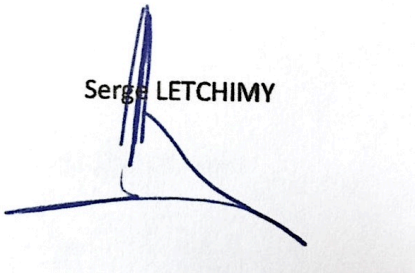
En l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.